

Olivier GUICHARD

Le rôle essentiel de la Région dans la gestion de l'Environnement

L'Environnement a partie liée avec l'Aménagement. Tous deux s'adressent aux territoires, tous deux sont ressentis comme des éléments déterminants du bonheur des hommes. Du reste, dès son origine, la politique d'aménagement a suscité et mis en œuvre les premières initiatives d'envergure de protection des espaces naturels, parce qu'il fallait sauvegarder un héritage et parce que cette protection était la seule manière de rendre un intérêt économique à cet héritage, donc de l'entretenir. C'est ainsi qu'ont été conçus les parcs naturels nationaux et régionaux dans les années 1960 et le Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres au début des années 1970.

Aujourd'hui, on oppose l'Aménagement à l'Environnement en rêvant d'un retour à une nature sauvage sous l'influence d'une sorte de fondamentalisme écologiste venu d'Amérique en rupture avec notre culture. Son écho, chez nous prend appui sur un mode de vie urbanisé, détaché des liens avec le milieu rural.

La tâche de l'Aménagement du Territoire consiste à prendre en compte toutes les pressions auxquelles sont soumis les territoires. L'évolution économique s'accompagne de multiples conséquences sur nos manières d'occuper l'espace que ce soit par l'agriculture, l'industrie, le tourisme, les loisirs, l'habitat. L'adaptation est inévitable. Mais au moins peut-on essayer de la moduler en tenant compte de nos héritages culturels et patrimoniaux, comme de notre désir d'innover. Le bien vivre aujourd'hui se définit par l'emploi, les capacités locales de formation, les services de proximité, la facilité de communication, la qualité de l'Environnement, naturel et urbaine. Je ne connais pas d'autres moyens que l'Aménagement du Territoire pour répondre à ces attentes, et, par Aménagement, j'entends l'attention portée à la géogra-

phie du bien-vivre, qui ne peut, en aucun cas, se réduire à la concentration invivable des activités, des équipements et des services — par exemple en région parisienne — et à la seule préservation des espaces naturels en province pour oxygéner les populations urbaines le temps du week-end et des vacances. La préservation des équilibres géographiques de développement est essentielle pour la préservation de la qualité de la vie à Paris, comme en province.

Reste que, depuis les années soixante, la manière de traiter l'environnement a heureusement évolué non pas seulement comme une dimension spécifique qui nécessite une action et des procédures spécifiques, mais comme un aspect de nos activités qu'il faut à chaque fois prendre en compte. C'est du moins ainsi que nous le concevons dans la Région des Pays de la Loire.

Hormis la gestion des Parcs Naturels Régionaux et, plus récemment, l'élaboration des plans régionaux d'élimination des déchets industriels, la Région n'a pas de compétence en matière d'Environnement. Curieusement, on l'a oubliée dans les lois de décentralisation, alors que la commune dispose d'un instrument efficace avec le zonage des POS et que le département s'est vu confier la responsabilité des périmètres sensibles, assortie d'un droit de préemption et d'un financement par une taxe.

Or le niveau régional présente des avantages décisifs, dans un domaine où la superposition des différents intervenants se complique d'une approche sectorielle : l'eau, l'air, les déchets ménagers, les déchets industriels... Comme trop souvent dans notre pays, le traitement d'un sujet risque de souffrir d'un excès de compartimentage administratif. Dans un tel contexte, la Région se révèle être un excellent niveau pour coordonner les actions de protection de l'environnement de deux manières.

La plus évidente est le regroupement géographique. Là où le découpage institutionnel est un obstacle à une vision plus globale des problèmes d'environnement. J'ai créé un Conservatoire des Rives de la Loire et de ses Affluents, dans les Pays de la Loire, regroupant les communes riveraines et les départements pour préserver les paysages de la Loire en liaison avec tous les utilisateurs et les associations de protection.

Il s'agit de promouvoir un usage respectueux des paysages ligériens. Dans le même ordre d'idée, la définition toute récente des Contrats Régionaux de l'Environnement permettra de provoquer le regroupement des intervenants sur une entité géographique particulière, par exemple une vallée ou un marais.

L'autre mode d'intervention de la Région consiste à manier ensemble le souci de développement avec la protection de l'environnement. De faire de celle-ci un garant de la qualité des productions régionales. Depuis trois ans le programme régional de maîtrise et de stockage des effluents agricoles rencontre un vif succès auprès des agriculteurs des Pays de la Loire. Dans le domaine industriel, le Conseil Régional définit un dispositif d'aide pour encourager la production de produits propres. Dans le même ordre d'idée, la Région conduit une politique de boisement qui associe la lutte contre les friches agricoles, la protection de l'Environnement et la plantation en essences utiles pour les industries du bois.

Je souhaite que l'attribution éventuelle de nouvelles compétences tienne compte de cette vertu essentielle de coordination des acteurs et des facteurs de l'Aménagement.

Olivier GUICHARD
ancien ministre
Président du Conseil Régional
des Pays de la Loire